

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 5

Artikel: Les organisations ouvrières et "l'État national" en Allemagne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'article qui suit. Il est limité à l'exposé des faits qui se sont produits de l'autre côté du Rhin. Les instances compétentes de l'Union syndicale suisse jugeront les problèmes au point de vue suisse et prendront les mesures nécessaires.

Les organisations ouvrières et „l'Etat national“ en Allemagne.*

I.

La formation du nouvel « Etat national », à la réalisation duquel M. Hitler et ses amis s'évertuent, est loin d'être au point. Les discours et les écrits de ceux qui détiennent le pouvoir, ne laissent rien percer de leur réelles intentions: premièrement, parce que très souvent les mots servent à dissimuler les faits; deuxièmement, parce que dans la nouvelle Allemagne les mots ont perdu le sens qu'ils avaient auparavant et que désormais ils signifient tout autre chose que ce qu'ils voulaient dire autrefois. Un « coup d'Etat » préparé depuis longtemps dans tous les détails et avec méthode s'appelle actuellement dans la nouvelle Allemagne « révolution nationale »; la violence, les attaques, les assassinats perpétrés par des bandes en uniformes, bien dressées, armées jusqu'aux dents et payées, tout cela est sensé aujourd'hui « relever le peuple »; un système que plus de la moitié du peuple considère comme étant hors la loi et qui a mis le pays en état de guerre civile, s'appelle « national »; la ruée des pires ambitieux vers un poste est considérée comme le « rétablissement du fonctionnarisme professionnel », la campagne de diffamations les plus noires contre les républicains comme « mesures d'assainissement de l'administration », etc.

Comment, devant un tel flot de mensonges, croire les paroles et les écrits du chef du nouvel Etat et comment pouvoir sur cette base juger du sens réel de la transformation qui s'opère en Allemagne?

L'Allemagne, trouvera-t-elle des formes nouvelles et meilleures pour sa vie d'Etat? Ou retombera-t-elle dans la barbarie du moyen âge? Ou encore, sortira-t-il du chaos actuel une forme d'Etat qui sera un mélange de l'un et de l'autre et qui réunira certaines idées importées pour la plupart de Russie (directement ou via Rome) aux débris du sombre passé et de « l'esprit de Potsdam »? Qui peut répondre à l'heure actuelle? Qui sait combien de temps se maintiendront au pouvoir, les forces qui règnent pour le moment sur l'Empire allemand?

* Cet article a été écrit avant le premier mai (réd.).

Ni la durée du régime, ni la nature du milieu de la politique extérieure dans lequel il se meut, ne permettent de donner une idée de la structure du nouvel Etat. Le nouveau régime en Allemagne a fêté son avènement d'une façon peu banale — par l'incendie du Reichstag, cortèges aux flambeaux, et feux à la frontière polonaise. Trop de feux, trop de fumée pour conquérir la confiance du monde. Involontairement, chacun sent que le jeu avec le feu peut devenir dangereux. Il est beaucoup question que les nouveaux maîtres du pays mettront une fois encore le feu à l'Europe, dans lequel eux et leurs idées seront anéantis. Il se peut néanmoins que les événements suivent un autre cours...

Tout est à l'état latent dans l'Allemagne hitlérienne. Il ne vaut pas la peine de construire *logiquement* sa forme future ni de tâcher de donner une autre signification au sens général « d'Etat national » ou « d'Etat total ». L'exemple de l'Italie dit peu de chose à ce sujet:

Hitler et Mussolini

ont pris le pouvoir dans des conditions absolument différentes au point de vue historique.

Là un pays qui, grâce au jeu du hasard, a pu se ranger parmi les vainqueurs, après une série de défaites lors de la guerre mondiale; ici un pays qui, après avoir remporté force succès militaires, a dû s'avouer vaincu et qui depuis se sent abaissé injustement;

là, un peuple qui avait soif d'ordre et auquel le fascisme a apporté *l'organisation* qui manquait; ici un Etat dans lequel — à part les excès des chemises brunes — régnait l'ordre et le calme, qui était organisé comme nul autre pays et auquel le national-socialisme ne peut rien offrir de nouveau dans ce domaine;

là, un pays qui a dû tout d'abord s'industrialiser et s'adapter à la rationalisation économique; le fascisme, en se mettant à la tête de ce développement, a lié son sort aux progrès économiques; ici, par contre, un pays sur-industrialisé, un gouvernement qui promet aux classes moyennes à l'agonie, à l'artisanat en décadence et aux paysans retardés, de rétablir l'éclat des temps passés, un gouvernement qui ne veut pas l'avancement du peuple, mais son recul;

là, un pays où, lors de l'avènement du fascisme, la classe ouvrière n'était que faiblement organisée et ne possédait pour ainsi dire aucun droit — considéré objectivement, il semble que le nouveau régime lui a permis de s'élever —; ici, par contre, figurent à l'ordre du jour l'abolition des assurances sociales, l'amoindrissement des fonctions sociales de l'Etat, la suppression de tous les droits pour la classe ouvrière; c'est ainsi que « l'Etat total » en dépit des belles promesses des disciples des cellules nationales-socialistes, devient *le support de la réaction sociale*.

La différence qu'il y a entre l'Italie après la marche sur Rome et l'Allemagne après l'incendie du Reichstag, est énorme. Le national-socialisme allemand peut emprunter beaucoup des formes extérieures du fascisme italien (chemises-uniformes, salut romain, suppression de la liberté, huile de ricin, camp de concentration pour les adversaires politiques, etc.) tout comme Mussolini a beaucoup emprunté aux bolchéviques. Mais, c'est dans les questions importantes de la politique extérieure et intérieure que le national-socialisme allemand est livré à lui-même, c'est là qu'il devra choisir sa propre voie et ne pourra plus suivre l'exemple des fascistes.

Quelle voie auront-ils choisie d'ici une année, nous n'en savons pas plus que Hitler lui-même à ce sujet. On peut néanmoins s'imaginer nettement ce que le nouveau gouvernement fera dans un temps rapproché — il suffit d'observer attentivement ce qu'il a entrepris jusqu'à présent. C'est en nous plaçant à ce point de vue que nous allons tâcher de voir ce que sera la destinée des organisations ouvrières dans le nouvel « Etat national ». Avant d'aller plus loin, il est indispensable que nous donnions un bref aperçu de la situation et du fonctionnement des organisations ouvrières dans la République allemande.

II.

La situation des syndicats.

Sous la République allemande les organisations ouvrières représentaient pour l'ouvrier une conception mondiale ou une tendance spirituelle à laquelle il se ralliait librement. Ces organisations n'étaient pas soumises à la surveillance de l'Etat, mais l'Etat les reconnaissait à titre de représentants de la classe ouvrière et elles occupaient des fonctions publiques très importantes. A part certains gros avantages que présentait ce système, il y avait beaucoup de désavantages aussi: les organisations ouvrières, dans leur ensemble, étaient très compliquées et peu claires. N'est-ce pas du reste toujours le désavantage d'un système qui s'est développé peu à peu organiquement des profondeurs de la vie?

En Allemagne, il existait trois sortes d'organisations ouvrières: celle des ouvriers, celle des employés et celle des fonctionnaires. Dans ces trois groupes professionnels figuraient des associations de tendances diverses, en concurrence libre vis-à-vis l'une de l'autre. Les ouvriers étaient organisés dans les *syndicats libres*, puis suivaient les syndicats chrétiens-nationaux apparentés au Centre catholique et les *associations ouvrières nationales libres* (*freiheitlichen nationalen Gewerkvereine* [Hirsch-Duncker] qui se comptaient parmi les bourgeois démocrates.

Parmi les employés, c'est le *Deutschnationale Handlungsgehilfen-Verband*, qui avec ses 400,000 membres et plus jouait le

rôle prépondérant, les syndicats libres figuraient au second rang (Afa-Bund). Les fonctionnaires suivaient les courants réactionnaires; il existait cependant également des associations de fonctionnaires purement républicaines. Ce tableau était complété par diverses associations dissidentes. Voici comment se répartissaient les syndicats d'après leur tendance.

Organisations ouvrières en Allemagne
(fin 1931):

<i>a) Fédérations ouvrières:</i>		Effectifs	en ‰
Syndicats libres		4,104,285	79
Chrétiens-nationaux (catholiques)		689,472	13,2
Nationaux libres (Hirsch-Duncker)		181,100	3,5
Communistes, syndicalistes et autres		35,774	0,7
Organisations paix sociale (jaunes)		123,083	2,4
Fédérations indépendantes		62,034	1,2
Total		5,195,748	100

<i>b) Fédérations des employés:</i>			
Syndicats libres		465,591	26,8
Chrétiens-nationaux (catholiques et évangélistes nationaux-allemands)		593,800	34,1
Nationaux libres (Hirsch-Duncker)		392,850	22,6
Fédérations indépendantes		286,530	16,5
Total		1,738,771	100

<i>c) Fédérations des fonctionnaires:</i>			
Syndicats libres		171,800	13,2
Chrétiens-nationaux (catholiques)		10,336	0,8
Orientés vers la droite		1,123,382	86
Total		1,305,518	100

Le réseau complet des fédérations ouvrières compte donc 8,2 millions de membres, qui se répartissent comme suit:

D'après les groupements professionnels:

Ouvriers	5,2 mill.
Employés	1,7 »
Fonctionnaires	1,3 »

D'après les tendances:

Syndicats libres	4,7 mill.
Centre bourgeois (Centre et nationaux démocrates)	1,5 »
Orientés vers la droite *	1,7 »
Indéterminée	0,3 »

* Organisations ouvrières « Paix sociale », fédération des employés nationaux allemands et fédération de fonctionnaires de droite

La structure de l'organisation selon les tendances varie énormément; à côté de très grandes fédérations industrielles avec leurs ramifications nettes par sections suivant les branches et les métiers, il y avait également les fédérations professionnelles indépendantes dont la délimitation entre elles ne s'explique et n'est justifiée que par la tradition. Mais, ce système était sans cesse modifié. Les petites fédérations s'affiliaient peu à peu aux grandes, la fusion des Hirsch-Duncker avec les syndicats libres était à l'ordre du jour. Le mouvement tendait à l'association et à la simplification.

Abstraction faite des fédérations de fonctionnaires orientés vers la droite et dont la tâche la plus agréable consiste à vouloir la dissolution de la république qui avait fait prêter serment à ses membres, une collaboration assez pacifique s'était établie entre les organisations ouvrières sur le terrain syndical. Ils conclurent en commun des contrats collectifs avec les employeurs et menèrent en plein accord des mouvements de salaires. Ces dernières années, il n'était pas rare que les syndicats libres adressent, de concert avec les chrétiens-nationaux et les Hirsch-Duncker, une requête au gouvernement. Dans le Conseil économique du Reich et lors des délégations ouvrières allemandes à la Conférence internationale du Travail, à Genève, les syndicats de diverses tendances étaient obligés de s'entendre entre eux.

Tous les syndicats allemands avaient plus ou moins une couleur politique; les syndicats libres formaient l'épine dorsale du mouvement socialiste, les chrétiens nationaux jouaient le même rôle à l'égard du Centre catholique et du Parti populaire national allemand. En théorie, les Hirsch-Duncker s'en remettaient au Parti démocratique, mais n'en pouvaient rien obtenir les derniers temps, car les démocrates, après une série de manœuvres politiques d'une habileté douteuse, avaient complètement disparu de la scène politique.

Quoi qu'il en soit, malgré les affinités avec tel ou tel parti, les syndicats de toutes tendances sont restés indépendants à l'égard des partis politiques. Dans la liste des membres des syndicats libres figuraient également des ouvriers n'appartenant pas au Parti social-démocrate; une minorité communiste fit parler d'elle dans quelques fédérations, dans d'autres, quelques groupes tendant vers la droite se firent remarquer par-ci par-là. Les syndicats ne songeaient nullement à exclure des collègues d'opinion politique différente de celle de la majorité des membres de la fédération. Seuls, ceux qui portaient préjudice aux intérêts de la fédération, étaient radiés de la liste des membres. D'autre part, les syndicats conservaient leur complète indépendance vis-à-vis des partis politiques les touchant de près; la situation des chrétiens-nationaux a été la même à l'égard du Centre catholique.

Les communistes et en particulier les nationaux-socialistes étaient fort peu représentés dans les organisations ouvrières; leur force ne s'exerçait pas dans les usines, mais sur la rue, parmi les

chômeurs; ce n'est que ces derniers temps qu'ils ont pu s'imposer dans les milieux des « non-organisés ».

Voilà dans quelle situation les nationaux-socialistes trouvèrent les organisations ouvrières lors de leur agression. Nous allons parler maintenant des fonctions qu'assumaient ces fédérations dans la vie publique de l'Allemagne.

III.

Les fonctions des syndicats.

La fonction la plus importante des syndicats allemands consistait à représenter la classe ouvrière dans

la conclusion des contrats de travail.

En Allemagne, grâce à la clause de la validité générale, les contrats de travail s'appliquent à la plus grande partie des ouvriers et des employés. Si dans un groupe professionnel ou l'autre, il n'existait pas de contrat, c'était une exception, un phénomène passager. Pour les ouvriers, tous les contrats doivent être signés par des fédérations compétentes. La fiction de la conclusion du contrat est également maintenue juridiquement lorsque le contrat du travail est dicté par l'Etat au moyen d'un office de conciliation (Schlichtungsinstanzen) et a été déclaré obligatoire. Les syndicats sont donc à la base des contrats qui réglementent les conditions de travail dans le Reich. Les plus importants contrats de travail sont signés par les syndicats des trois tendances (syndicats libres, chrétiens et Hirsch-Duncker) et il n'est pas rare que 10 à 12 fédérations centrales aient signé un contrat de travail. Le système des contrats de travail est très compliqué en Allemagne. Selon une statistique officielle, les contrats suivants étaient en vigueur au début de 1931:

Genre de contrats:

	Pour ouvriers		Pour employés	
	contrats	nombre de personnes bénéficiaires	contrats	nombre de personnes bénéficiaires
Contrats complets . . .	1455	1,074,595	481	144,170
Contrats partiels . . .	5802	8,985,390	1377	1,746,085
Convention sur les salaires	7419	8,918,199	1545	1,747,652
Convention sur la durée du travail	124	1,613,162	304	545,854

On comptait en tout 18,500 contrats de travail dûs aux syndicats et dont ils ont pris la responsabilité. Nombreuses sont les conventions qui formaient des brochures entières avec d'innombrables paragraphes et tableaux. De nombreux contrats prévoyaient jusqu'à 200 et 300 degrés de salaires, dans certains cas le nombre des classes de salaires convenu atteignait 1000, 1200 et même 2000.

Ce sont les syndicats libres qui s'occupaient spécialement de l'administration des conditions économiques et sociales.

Le rôle des syndicats en tant que partie essentielle dans la conclusion de contrats de travail, est d'une importance capitale pour leur destinée dans le nouvel Etat. Le gouvernement de Hitler, d'un seul trait de plume, peut dissoudre tous les partis de l'opposition, interdire tous les journaux indépendants. Mais, il ne peut, sans causer les plus graves préjudices à l'économie, procéder de la même manière avec les syndicats. S'ils devaient disparaître, il faudrait les remplacer par n'importe quelle autre organisation comme partie contractante. Il ne saurait y avoir de lacune dans ce domaine!

Il en est de même pour d'autres fonctions exercées jusqu'ici par les syndicats. Les organisations ouvrières sont à la base du système intégral des assurances sociales en Allemagne. En supprimant ces organisations, on supprime ces dernières.

Il y a en Allemagne plus de

7000 caisses de maladie,

comptant 20 millions de membres plus leurs familles. En temps normal, leur chiffre d'affaires dépasse 2 milliards de Reichsmarks par année (environ quatre fois plus que le revenu des impôts et des droits de douane en Suisse). Ce sont les assurés qui administrent ces sommes énormes, et jusqu'à présent ce sont les syndicats qui, lors de la nomination des représentants des assurés dans les commissions des caisses, proposaient les candidats. En général, on ne procédait pas par vote pour ces nominations du fait que les syndicats intéressés se consultaient entre eux et présentaient une liste commune; dans ce cas, l'élection se faisait tacitement. Tous les candidats présentés étaient considérés comme étant élus. Les dernières élections des représentants dans les commissions des caisses de maladie ont eu dans les années 1927/1928. Une statistique englobant 3297 caisses de maladie avec 12,7 millions de membres a été établie. Les élections ont eu lieu:

Par scrutin: 689 caisses de maladie avec 4,5 millions de membres
Tacitement: 2608 » » » » 8,2 » » »

61,847 représentants ont été nommés, soit:

Syndicats libres	46,521	représentants	(75,2	pour cent)
Chrétiens	8,645	»	(14,0	» »)
Hirsch-Duncker	1,068	»	(1,7	» »)
Autres	5,613	»	(9,1	» »)

Dans 946 caisses de maladie, tous les représentants émanaient des milieux des syndicats libres; dans 1856, les syndicats libres avaient la majorité absolue dans les commissions; dans 300 caisses, ils avaient la moitié des sièges et ils n'ont eu la minorité que dans 195 cas.

Le nombre des représentants des assurés, émanant des syndicats libres et occupant un poste prépondérant dans les instances supérieures de l'assurance-maladie, se divise comme suit:

	en % des sièges
Dans les offices d'assurance	76,6
» » offices supérieurs d'assurance	78,9
» » commissions des offices nationaux d'assurance	78,4
» » comités des offices nationaux d'assurance	90,2

En chiffre rond, les assurés des caisses allemandes de maladie sont représentés par 80,000 militants environ, et sur ce nombre il y en a pas moins de 60,000 qui émanent des syndicats libres.

Que deviendra l'administration de l'assurance sociale si le pilier le plus important, sur lequel elle repose, est renversé?

La situation est exactement la même pour les délégations

dans les représentations d'entreprises.

Les dernières élections aux conseils d'entreprises datent de 1930. Les résultats sur les entreprises occupant 5,9 millions d'ouvriers ont été publiés. A cette occasion 156,145 membres de conseils ouvriers ont été élus et ces derniers répartis comme suit:

Syndicats libres	135,689 (86,9 pour cent)
Chrétiens	11,333 (7,2 » »)
Communistes, syndicalistes et autres	2,374 (1,5 » »)
Hirsch-Duncker	1,561 (1 » »)
Autres organisations et non-syndiqués	5,188 (3,4 » »)

On ne connaît pas le nombre exact des conseillers ouvriers en fonction: on l'estime à environ 450,000 jusqu'à 475,000. Sur ce nombre, 400,000 sont membres des syndicats libres. Ils sont en étroit contact avec leur fédération, ils reçoivent leurs instructions et suivent les cours organisés par cette dernière. Comment cet appareil fonctionnera-t-il, si les syndicats sont dissous?

Des gens, que rien n'arrête d'habitude, ont reconnu que ce serait une folie que de supprimer sans autre les syndicats. Ils se sont vus obligés de refréner leur attaque contre les organisations ouvrières. La décision sur la destinée des syndicats dans le nouvel « Etat national » a donc été remise à plus tard. Entre temps, on travaille cependant fébrilement aux préparatifs des conditions pour la réglementation définitive de ce problème.

IV.

L'attaque contre les syndicats.

C'est avec les organisations de fonctionnaires de l'opposition que le nouveau gouvernement devint le plus facilement à bout. Les républicains occupés dans les administrations publiques furent congédiés d'un jour à l'autre. Le fait d'être membre d'une association qui n'était pas, sans réserve, « sur le terrain de la révo-

lution nationale », était une raison suffisante pour expliquer le renvoi. Les fonctionnaires occupés dans ces associations furent renvoyés les tout premiers.

Alors que la République allemande, pendant 14 ans, n'avait pu se décider à se défaire des éléments ennemis occupés dans l'appareil administratif, ce fut un jeu pour le nouveau gouvernement d'éliminer, dans l'espace *de quelques semaines seulement* les quelques républicains fonctionnant dans l'administration. C'est ainsi que toutes les organisations de fonctionnaires républicains furent complètement abolies.

Cela ne fut pas aussi aisé avec les organisations ouvrières et celles des employés, car les nationaux-socialistes ne possédaient pour ainsi dire aucun point d'appui dans les milieux ouvriers. Même la « *Deutschnationale Handlungsgehilfen-Verband* » semble actuellement suspecte à ceux qui gouvernent l'Allemagne. Cette organisation se rapproche des partisans d'Hugenberg et de Papen; elle fut plus d'une fois très proche du Centre catholique et dans son antisémitisme — prévu dans ses statuts — elle semble n'être pas suffisamment avancée dans la question de l'épuration de la race. Selon le point de vue national-socialiste, seules les organisations ouvrières qui sont pour la paix économique peuvent être prises en considération. On a été sur le point de développer ces organisations, de leur conférer le droit de se présenter comme partie pour la conclusion de contrats et de leur confier peu à peu les fonctions des syndicats. En février et au début de mars encore, il a beaucoup été question de ces projets et le gouvernement a accordé au Ministère du travail du Reich plein pouvoir pour traiter les jaunes comme de véritables représentants ouvriers. Puis, ce projet est tombé à l'eau. On a dû se rendre compte que le « *Reichsbund vaterländischer Arbeiter- und Werkvereine E. V.* » (Union patriotique des organisations ouvrières et artisanes) avec ses 117,000 membres, était une organisation qui a besoin d'être subventionnée mais incapable de subsister et qu'on ne pouvait l'utiliser contre les syndicats libres et chrétiens.

Il n'a également plus été beaucoup question de la création de *syndicats nationaux-socialistes* depuis les élections de mars. Les événements se sont développés dans une autre direction; le parti au pouvoir cherche à gagner de l'influence sur les ouvriers dans les entreprises, à réduire la puissance des syndicats, à entraver ou à paralyser leur activité et de préparer ainsi la reprise des fonctions syndicales par les militants « du gouvernement national ». L'action doit être terminée d'ici 5 mois: en septembre auront lieu les nouvelles élections dans les conseils d'entreprises ainsi que dans les commissions des caisses de maladie, qui permettront aux ouvriers de renier les leçons mensongères de la lutte des classes, d'expédier leurs chefs dans le désert et de reconnaître solennellement la valeur du national-socialisme.

Les préparatifs à ce sujet sont en cours. Le gouvernement du Reich a exclu les syndicats des négociations au sujet des mesures à prendre. En même temps il a décrété la *prolongation des contrats de travail venant à échéance*. Par ces mesures — des plus raisonnables au point de vue de l'économie et de la politique sociale — les syndicats sont momentanément déchargés de leurs tâches les plus importantes.

L'attaque contre les syndicats est formée par deux actions, qui extérieurement n'émanent pas du gouvernement, mais du peuple.

Les maisons syndicales sont occupées par les SA, les installations sont en partie détruites et en partie confisquées. Les fonctionnaires syndicaux, surtout dans les petites villes et à la campagne, sont menacés, arrêtés, incarcérés dans les casernes des SA, maltraités et forcés d'abandonner leurs fonctions. Après des négociations interminables l'une ou l'autre des maisons syndicales est libérée; les syndicats peuvent reprendre leur activité mais sous la surveillance étroite de la police et de la police auxiliaire (SA). Les conditions auxquelles doivent s'engager les syndicats lors de la reprise de possession de leurs immeubles sont assez dénuées d'importance (il s'agit principalement pour eux de s'engager à utiliser les locaux libérés uniquement pour un but syndical et suivre toutes les prescriptions de la police). Ce qui est important, c'est que l'existence des syndicats dépend de la bonne volonté des SA, qui se conduisent exactement comme si elles étaient une armée d'occupation. Très souvent la surveillance d'une société succursale de la fédération, d'une section locale ou d'une maison syndicale, est confiée à un « commissaire ». On ne sait pas toujours très bien de quelles autorités ni sur quelles bases juridiques ce commissaire détient son mandat. Mais, il est là, à la tête d'une section armée et exerce le contrôle. Il va de soi que ces fonctions ne peuvent être assumées que par un homme qui soit au courant des questions syndicales et qui connaît les personnes qu'il doit contrôler. Dans quels milieux les nationaux-socialistes recrutent-ils leurs commissaires syndicaux? Il s'agit, la plupart du temps, d'anciens membres des syndicats, exclus autrefois pour un méfait quelconque. Le plus souvent ce sont d'anciens chefs de l'opposition communiste que le comité a rayés de la liste des membres de la fédération pour avoir formé des cellules communistes. Ils reviennent donc par la *porte de droite* en vainqueur et conquérant dans leur fédération. Mais, la vengeance ne leur suffit pas, ils veulent pouvoir agir à leur guise dans la maison syndicale et exigent un salaire approprié de la caisse de la fédération. Il est certain que ces revendications ne sont pas approuvées par les autorités supérieures et la plupart des commissaires locaux ont été destitués, mais leurs agissements pour la situation actuelle des syndicats sont caractéristiques.

Toutes ces manœuvres n'ont pour but que d'éveiller la mé-

fiance et le sentiment d'insécurité parmi les membres des syndicats, et leur montrer que, si les syndicats n'ont pas encore été dissous, ils sont tout juste tolérés par le gouvernement. Les cotisations étant très élevées en Allemagne, les membres avaient déjà de la peine à s'en acquitter même en période prospère, il est clair que ce système doit contribuer à les faire démissionner de leurs organisations. Toujours est-il que jusqu'à présent, les syndicats libres ont très peu perdu de membres. Il faut reconnaître la grande fidélité dont font preuve les syndiqués à l'égard de leurs fédérations, malgré la pression qu'on exerce sur eux.

Mais, à côté de cela se déroule une offensive beaucoup plus grave contre les syndicats :

l'offensive dans les entreprises.

Dans les entreprises publiques, les conseillers d'entreprises et les fonctionnaires syndicaux sont congédiés sans délai (nombreux sont arrêtés ou conduits dans les casernes des SA). On exige des autres ouvriers et employés qu'ils signent une déclaration affirmant qu'ils ne font pas partie du Parti social-démocrate ni d'aucun syndicat libre. On procède alors à de nouvelles élections pour les conseils d'entreprises. La cellule nationale-socialiste est déclarée élue à l'unanimité.

Dans les entreprises privées, on procède différemment, suivant les conditions locales.

Dans une mine très importante, la déclaration suivante fut proclamée : « L'entreprise doit suspendre le travail. Mais, si les ouvriers sont disposés à nommer la cellule nationale-socialiste comme conseil d'entreprise, cette dernière fera le nécessaire pour exiger du gouvernement que l'entreprise puisse continuer de travailler. » Le conseil d'entreprise se retire et l'on nomme à sa place les nationaux-socialistes, leurs représentants se rendent à Berlin et trois jours plus tard reviennent : L'existence de l'entreprise est assurée, le nombre des ouvriers ne sera pas diminué. Seuls les anciens conseillers de l'entreprise seront congédiés.

Dans une fabrique, on annonce une baisse de salaire. La « cellule » déclare aux ouvriers : « Nommez-nous conseillers d'entreprise, nous viendrons bien à bout de nos fabricants... » L'ancien conseil d'entreprise se retire, les nationaux-socialistes sont nommés, un homme des SA en uniforme s'entretient avec le propriétaire de la fabrique, la réduction des salaires n'a pas lieu.

Une délégation des SA se présente dans une grande maison de commerce : « Vous n'occupez pas un seul national-socialiste dans votre entreprise ! » Le propriétaire répond : « Je n'en sais rien ; je ne m'occupe pas de l'opinion politique de mes employés. » — « Mais nous, nous nous en occupons. Aujourd'hui même, vous allez congédier 30 juifs et les remplacer par nos gens, d'après la liste que voici. — Sinon, vous nous suivrez... dans notre caserne ! » Le même jour les employés juifs furent remplacés par les nationaux-

socialistes. Deux jours plus tard, les nouveaux « collègues », sous menace de faire fermer l'entreprise, se font nommer au conseil d'entreprise.

Dans une maison d'édition, qui occupe plusieurs milliers d'employés et d'ouvriers, se présentent des membres des SA en uniformes avec l'ultimatum suivant: « Abolition du conseil d'entreprise, composé de membres des syndicats libres; nomination de la cellule nationale-socialiste comme conseil d'entreprise; en cas d'opposition, la maison sera fermée et tous les employés congédiés. » La direction obtint deux heures pour prendre une décision. Le soir, le conseil d'entreprise de cette maison était formé par les nationaux-socialistes.

Nous pourrions prolonger cette liste à l'infini. Ce ne sont pas les cas particuliers qui ont leur importance, c'est le système. C'est par la force, les menaces, la pression économique et politique, en exploitant le fait que la population est sans défense, que le gouvernement s'empare de la représentation des ouvriers dans les entreprises.

Sans avoir ses propres organisations ouvrières, le gouvernement s'empare des fonctions des syndicats.

Dans de telles conditions, le développement des cellules nationales-socialistes devient un jeu d'enfant. Celui qui n'obéit pas, est chassé. Pour remplacer les personnes congédiées, on engage des chômeurs qui doivent au nouveau régime et aux cellules d'entreprises de retrouver du travail. Dans un pays, où le 45 % environ des ouvriers est sans travail, il est aisé de parvenir dans l'espace de quelques mois seulement, à modifier complètement la mentalité dans les entreprises.

C'est ainsi que s'accomplit le « fascisme » parmi les ouvriers allemands.

V.

L'adaptation des caisses de maladie au régime fasciste.

Nous allons considérer de plus près la politique du nouveau gouvernement dans le domaine de l'assurance sociale, c'est-à-dire dans les caisses de maladie.

On sait que l'une des premières démarches entreprise par le gouvernement fut la nomination d'un *commissaire du Reich pour les caisses-maladie*. A l'extérieur, cette mesure a paru absolument injustifiée. L'assurance-maladie en Allemagne est des plus saines au point de vue financier et ce qu'elle accomplit, si l'on s'en réfère à la statistique sur l'état de santé de la population, est sans reproche. Pourquoi donc cette hâte à vouloir mettre les caisses de maladie sous la surveillance de l'Etat?

Cela s'explique tout simplement par le fait que les caisses de maladie sont depuis longtemps « la bête noire » des milieux extrémistes de la droite, à savoir, des *médecins* à tendance nationaliste.

On reproche aux caisses de maladie de s'être développées au point de ne plus laisser aucun patient aux praticiens de la médecine.

Cependant, cet argument n'étant pas déterminant pour ceux qui ne sont pas médecins, on trouva autre chose: « Le gaspillage est à l'ordre du jour dans les caisses de maladie, on utilise les deniers des ouvriers à la construction de palais administratifs. » En réalité, les dépenses pour frais d'administration des caisses de maladie s'élevaient à 7 % du chiffre d'affaires.

Voici comment se répartissaient les sommes pour un membre (en RM.):

	1928	1929	1930
Cotisations	92,6	98,2	91,5
Prestations	83,6	88,9	81,1
Frais d'administration . .	6,0	6,2	6,8

Les bâtiments administratifs, hôpitaux, et maisons de convalescence, construits par les caisses de maladie, sont très bien au point de vue architecture, mais ils sont simples et pratiques comme le veut le style moderne. « Les palais », sur lesquels la presse de droite abonde depuis de longues années, n'existent pas en réalité. Ce qui fut plus grave, c'est la haine avec laquelle les médecins empoisonnèrent l'opinion publique contre les caisses de maladie. Tout était critiqué; les honoraires des médecins trop modestes, les dépenses pour médicaments, pour les soins aux malades, pour l'entretien, pour les accouchées, les nourrices et surtout pour l'administration *beaucoup trop élevées*. Tout cela devait être changé. Il fallait avant tout que les malades soient traités par des médecins purs aryens et d'opinion cent pour cent nationale!

Les persécutions auxquelles les caisses de maladie étaient en butte, ne faisaient donc que dissimuler la lutte pour les honoraires; la jalousie et l'amertume de médecins, nombreux malheureusement, qui, par suite de leur science insuffisante et des mauvaises expériences faites par leurs patients, n'avaient pas de clients.

Ils n'arrivaient pas à comprendre pourquoi leurs concitoyens fuyaient leurs salles de consultation; c'est pourquoi ils en voulurent au « système » et à la république. Ils jugèrent que sous le troisième Reich il serait impossible qu'un malade préférât se faire guérir par un médecin juif des caisses de maladie plutôt que de se faire tuer, moyennant des honoraires proportionnés, par un Esculape « de pure race teutonne ». Jusqu'à ces derniers temps, cette campagne des médecins contre les caisses de maladie était considérée comme la plus *grande honte culturelle* en Allemagne (dernièrement d'autres excès plus graves encore se sont produits dans ce sens). Maintenant la surveillance des caisses de maladie par l'Etat vient encourager cette basse campagne! Les caisses de maladie voient leur activité limitée, les malades sans ressources

sont livrés aux charlatans qui font de la politique, à ceux auxquels ils ne voulaient pas confier leur santé!

Cette offensive a débuté par le renvoi des chefs de l'œuvre des caisses de maladie allemandes. De nouveaux noms sont publiés chaque jour: « congédié », « renvoyé sans délai », « retiré », « arrêté pour cause de détournement », « mis en état d'arrestation préventive pour danger immédiat de dissimulation ». D'honnêtes gens sont traités de voleurs par des vauriens. C'est le remerciement de la « nation qui s'éveille » aux hommes qui ont voué toutes leurs forces pour améliorer la santé du peuple!

Y a-t-il un doute possible sur l'issue des élections dans les commissions des caisses de maladie? La politique suivie par le gouvernement hitlérien dans la question des caisses de maladie ne montre-t-elle pas nettement le sort qui attend les syndicats?

VI.

Conclusions.

Ce que nous savons sur le nouveau régime en vigueur en Allemagne ne nous permet pas de supposer qu'il s'entendra avec les syndicats et qu'il les laissera d'une manière ou d'une autre s'incorporer dans « l'Etat national ». Cette supposition ou plutôt la manière dont nous nous représentons les choses, ne nous fait pas conclure *qu'il en sera réellement ainsi*. Il se peut que nous voyons les événements d'Allemagne sous un jour un peu trop sombre, que certaines éclaircies, qu'un optimiste aurait découvert dans cette orgie de mensonges, de brutalités, de barbarie, nous aient échappées. Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas prétendre que dans leur tactique les syndicats allemands ne doivent pas se baser sur l'idée que nous nous faisons de la situation. Les militants syndicaux raisonnables, même s'ils ne se font pas d'illusion, sentiront qu'il est de leur devoir de tout essayer pour sauver les biens matériels et spirituels qui leur ont été confiés par les ouvriers. Ils se placent donc sur le terrain des promesses et des déclarations du gouvernement et s'expriment en quelque sorte dans les termes suivants à l'adresse de ceux qui sont actuellement au pouvoir: Vous voulez créer l'Etat *national*? Si être « national » signifie aimer son peuple et lui venir en aide dans la mesure de ses forces, les syndicats ont toujours été « nationaux ». Vous n'avez donc aucune raison ni le droit de nous exclure de l'Etat que vous instaurez.

Vous voulez remplacer les représentants du peuple au Parlement par une organisation corporative? Mais, les syndicats sont les représentants de la majorité des ouvriers. Nous avons le droit de continuer à remplir nos mandats dans l'Etat corporatif.

Vous voulez soumettre tout cela à la surveillance de l'Etat? Cela ne répond pas à l'idée que nous nous faisons de la liberté et de l'administration autonome. Même ce nouvel état de choses

ne nous enlève pas la possibilité de vouer nos services au bien de la classe ouvrière. Dites-nous ouvertement ce que vous attendez de nous et à quelles conditions nous pouvons poursuivre notre tâche? »

Les déclarations des syndicats libres publiées par la presse — à l'exception des autres commentaires de personnes isolées — *ne dépassent pas cette forme d'expression*. Les avis peuvent être partagés quant à l'efficacité de cette tactique, qui n'est autre qu'une tentative de s'adapter au nouvel Etat. Mais, il serait injuste et faux de taxer cette tactique comme étant une adhésion au fascisme librement consentie par les syndicats allemands et de soupçonner leurs chefs d'avoir trahi leur ancien idéal. Durant une période critique, il est toujours malaisé sinon difficile d'émettre un jugement définitif sur les événements qui se déroulent dans un autre pays et sur la tactique suivie par ses partis. Maints faits demeurent obscurs et incompréhensibles à ceux qui y assistent de l'extérieur, car les choses ont une apparence différente selon qu'on les juge d'un côté ou de l'autre de la frontière. Il faut que la solidarité mutuelle du prolétariat des divers pays résiste à cette épreuve. ***

Cinq années d'activité de la Banque centrale coopérative.

Par Max Weber.

Une période de 5 années ne donne pas encore lieu de fêter un jubilé. Néanmoins, le développement de la Banque centrale coopérative depuis ses débuts est si remarquable et d'une telle importance pour tout le mouvement coopératif, qu'il vaut la peine de jeter un regard sur son passé.

Le 30 octobre 1927 eut lieu à Freidorf près de Bâle l'assemblée générale constitutive de la banque, en présence de 132 représentants de coopératives et de syndicats. Lors de la fondation, le nombre des parts sociales souscrites était de 3566, soit un capital social de 3,566,000 francs. Le 1^{er} janvier 1928, tout d'abord sous la raison sociale « Banque des coopératives et des syndicats », la banque ouvrit ses guichets à l'Aeschenvorstadt, à Bâle, dans le bâtiment de la « Coop Haus », coopérative, dont à part l'Union suisse des sociétés de consommation, la Banque centrale fait également partie.

En reprenant le service de la banque de l'U. S. C., c'était avoir dès le début devant soi, un fonds de capitaux et d'affaires en cours. Néanmoins, l'activité se développa très rapidement grâce à l'affluence ininterrompue de nouveaux capitaux. C'est surtout pendant les deux premières années que les capitaux affluèrent, alors que les organisations fondatrices, les coopératives et les syndicats confièrent leurs fortunes à la banque. De plus, durant le deuxième